

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/01/2023	31/01/2023	2023-7024

### 1. Intitulé du projet

Installation d'une unité de production de 12000T/an de Glyoxal 100%  
Cette demande au cas par cas annule et remplace la demande au cas par cas précédente datée du 30/11/2022

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique ICPE 3410.b	Le site est autorisé au titre de cette rubrique sans seuil pour cette production de glyoxal (Arrêté du 11 mai 2015 :18360 t +arrêté du 27 juillet 2015 :12000t soit 30 360T au total de glyoxal 100%). La présente demande n'augmente pas la production globale qui reste à 30 360T
Rubrique ICPE 2921	Installation d'une TAR de 6400KW . Le site est déjà classé sous enregistrement pour une puissance cumulée au titre de la rubrique de 52450KW.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation sur le site d'une unité de production de glyoxal identique à une unité déjà existante et utilisant le même procédé sûr et permettant une production de 12000t/an de glyoxal 100%.

Le projet intègre également une unité de purification de glyoxal qui sera commune aux deux unités.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Capacité de la nouvelle unité 12000T/an de glyoxal 100%

Le projet a pour objectif de maintenir la capacité autorisée globale actuelle de production de Glyoxal 100% sur le site de Lamotte à 30 360 t/an (dont 18 360 t/an de Glyoxal base acétaldéhyde).

La projet permettra d'augmenter la part de Glyoxal obtenu par ce procédé et de diminuer la part équivalente de Glyoxal obtenu par voie acétaldéhyde.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Travaux de génie civil pour mars 2023

Charpente de mars à mai 2023

Montage, Câblage de mai à novembre 2023

Essais de novembre à décembre 2023

Démarrage le 1er janvier 2024

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Exploitation dès le mois de janvier 2024 (cf descriptif porté à connaissance 51)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet implique les rubriques de la nomenclature des ICPE n°3410b et 2921 pour lesquels le site est déjà respectivement sous autorisation et sous enregistrement. (cf porté à connaissance 52)

Envoi d'un porté à connaissance à la DREAL de Beauvais (Confidentiel)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Unité de production	L=15m; l=13m; h=27m
Local de recompression des vapeurs	L=9.5m, l=6.4m, h=4m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parc Industriel de Lamotte  
1 rue du Flottage  
60350 Trosly Breuil

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 49° 24' 32" 28 Lat. 02° 59' 27" 34

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de recueillir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services municipaux, et notamment éventuellement de l'outil de cartographie interactive (CAI-MEN), disponibles sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet de l'Instituteur en matière de l'environnement vous propose, dans la rubrique « concerné », les communes ou secteurs sous la bannière des directions régionales de l'énergie, de l'environnement, du climat et de l'énergie, pour remplir la formule.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle classée (écologique, faunistique ou floristique de type I ou II (ZNIEFF)) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté en la matière, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

PPRT du site de Weylchem Lamotte dans lequel se situe le projet  
Ce PPRT a été approuvé le 19/12/2014 . Voir le lien ci dessous:

<https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-documents-relatifs-aux-risques/Risques-technologiques/Plans-de-Prevention-des-Risques-Technologiques-PPRT/Plan-de-Prevention-des-Risques-Technologiques-de-Weylchem-Lamotte-SAS-a-Trosly-Breuil>

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Le site sur lequel se situe le projet est historiquement pollué. Des piézomètres sur le site et ses abords permettent de contrôler cette pollution  
Un rapport de base a été élaboré en 2018

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement d'eau s'effectue dans la rivière Aisne Le projet reste dans le cadre de l'AP du 11 mai 20125 régissant le volume d'eau prélevé dans la rivière qui est de 4 380 000 m3/an Le volume d'eau nécessaire au projet est de 68 600 m3/an. Du fait d'une capacité de production de Glyoxal inchangée et d'un volume de prélèvement d'eau plus important pour la synthèse du glyoxal par voie acétaldéhyde, le projet permettra une diminution de ce prélèvement par rapport à la situation actuelle. (cf porté à connaissance 5 4.1)
	Implique-t-il des drainages, ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans la zone d'effet domino de scénario existant sur la plateforme Par ailleurs le projet n'est pas à l'origine de phénomène engendrant des effets à l'extérieur de la plateforme ; les potentiels effets dominos restent contenus à l'atelier (cf porté à connaissance risques liés au projet)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas la mise à jour de l'ERS établie en 2020 sur les paramètres de rejet gazeux de cette activité car depuis cette étude, Weylchem a installé un oxydeur catalytique permettant la destruction des COV. La conclusion de la mise à jour établissait alors une compatibilité avec les usages identifiés sur le domaine d'étude vis à vis des composés mesurés.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matières premières nécessaires au projet sont acheminées sur site par rail et camion (70% de la principale matière première étant acheminée par rail). La quantité de camions et wagons étant plus importante pour le procédé acétaldéhyde, et compte tenu du maintien de la capacité globale de production de glyoxal, le projet induit une baisse du trafic routier et ferroviaire par rapport à la situation actuelle (porté à connaissance § Impact sur le trafic)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La partie susceptible d'être bruyante est isolée dans un bâtiment insonorisé (recompression des vapeurs)( Cf Porté à connaissance § Impact sur le bruit)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'atelier fonctionne 24H/24 seul l'éclairage nécessaire à la sécurité restera en fonctionnement la nuit.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des rejets dans l'air (cf porté à connaissance § Impact sur la qualité de l'air) . Ils seront traités sur un oxydeur catalytique qui permettra de respecter les valeurs suivantes qui sont conformes avec les BATAEL du BREF WGC <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentration en COVt de 20 mgC/Nm3 si le rendement est inférieur à 95%</li> <li>• Concentration en COVt de 30 mgC/Nm3 si le rendement est supérieur à 95%</li> </ul> Pour le formaldéhyde et l'acétaldéhyde : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentration inférieure à 2 mg/Nm3</li> </ul>
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les rejets du projet (eaux de process et eaux de refroidissement sont traitées à la station ) (porté à connaissance § Impact sur les rejets aqueux) Le projet sera sans impact sur la qualité des eaux en sortie de station d'épuration. Le rejet reste conforme à l'arrêté du 11 mai 2015
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les rejets du projet (eaux de process et eaux de refroidissement sont traitées à la station ) (porté à connaissance § Impact sur les rejets aqueux) Le projet sera sans impact sur la qualité des eaux en sortie de station d'épuration. Le rejet reste conforme à l'arrêté du 11 mai 2015
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les déchets dangereux seront des charbons actifs utilisés pour l'étape de purification. ils seront éliminés dans un centre agréé (2 changement de charge max par an représentant 20 m3 par an)

**Patrimoine /  
Cadre de vie  
/ Population**

Est-il susceptible de  
porter atteinte au  
patrimoine  
architectural,  
culturel,  
archéologique et  
paysager ?

Engendre-t-il des  
modifications sur les  
activités humaines  
(agriculture,  
sylviculture,  
urbanisme,  
aménagement),  
notamment l'usage  
du sol ?

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe sur la plateforme industrielle dans lequel aucun autre projet n'est en cours.  
Pas d'autres projet extérieur au site connu

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le procédé utilisé dans le projet a une empreinte carbone plus faible que le procédé historiquement utilisé sur site  
 Les émissions de COV sont traitées sur un oxydeur catalytique qui permettront le respect des valeurs réglementaires conforme avec les BATAEL du BREF WGC à paraître.  
 La consommation d'énergie est maîtrisée grâce à des boucles de recyclage optimisées  
 (Cf porté à connaissance § Impact)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  
 Cette modification n'introduit pas de nouvelles rubriques et ne conduit pas à dépasser les seuils de la nomenclature ICPE ou de la directive IED faisant changer l'installation de régime réglementaire  
 L'ampleur de la modification n'excède pas les dépassements de seuil définis par l'arrêté du 2 mai 2013 (fixant seuils et critères mentionnés aux articles R-512-33, R.512-46-23 et R.512-54 du code de l'environnement).  
 Elle n'entraîne pas de nouveaux dangers ou d'inconvénients significatifs.  
 Sur cette base, l'évaluation montre que le changement proposé ne devrait pas apporter de modification substantielle au regard des prescriptions des ICPE ni en terme d'impact ni en terme de risques

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-dessous indiquant les annexes jointes au dossier relatif à l'évaluation ainsi que les procédures de suivi et de traitement.

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PROVY BREUIL

le.

31/01/2023

Signature

L. SEBELKE.



